Nations Unies S/2009/83

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 février 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité en date du 31 juillet 2008, par laquelle le Conseil m'a prié de lui faire rapport, tous les 60 jours à compter de l'adoption de la présente résolution, sur la situation de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le déroulement du processus politique, la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire et la question de savoir si les parties respectent leurs obligations internationales. Le présent rapport porte sur les mois de décembre 2008 et janvier 2009.

II. Déploiement de la MINUAD

2. Au 31 janvier 2009, l'effectif total du personnel militaire de la MINUAD s'élevait à 12 541 personnes, dont 11 893 soldats, 387 officiers d'état-major, 181 observateurs militaires et 80 officiers de liaison. Ce chiffre représente 64,13 % de l'effectif autorisé, qui est de 19 555 hommes. L'accroissement des effectifs de la composante militaire de la Mission au cours de la période considérée tient à l'arrivée d'un bataillon d'infanterie, d'une unité de soutien logistique multirôle, d'une compagnie de transport et d'une compagnie de reconnaissance éthiopiennes, ainsi que d'une compagnie du génie pakistanaise.

3. L'effectif de la police de la MINUAD s'élevait à 2 639 hommes (1 940 conseillers et 5 unités de police constituées représentant au total 699 policiers), soit 41,02 % de l'effectif autorisé (6 432). L'accroissement des effectifs tient à l'arrivée en décembre 2008 de deux unités de police constituées nigérianes comptant chacune 140 personnes.

4. Au 31 janvier 2009, l'effectif du personnel civil s'élevait à 3 129 personnes, soit 56 % de l'effectif autorisé (5 557 personnes) : 855 agents recrutés sur le plan international, 2 013 agents recrutés sur le plan national et 261 Volontaires des Nations Unies. Trois cent onze agents étaient en cours de recrutement (103 sur le plan international, 71 sur le plan national et 137 Volontaires des Nations Unies) et 120 nouveaux agents en déplacement. La MINUAD continue d'avoir de graves difficultés à attirer et à retenir du personnel en raison de l'insécurité et de la

difficulté des conditions de vie. Au cours de la période considérée, 15 agents ont quitté la Mission à la suite d'une démission, d'une réaffectation ou de l'arrivée à terme de leur contrat. En outre, depuis la création de la Mission, 109 candidats sélectionnés ont refusé les offres qui leur avaient été faites.

5. La relève des 10 bataillons d'infanterie de l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan, qui avait débuté en octobre 2008, a pris fin. Du matériel appartenant aux contingents devrait arriver au premier semestre de 2009 pour six de ces bataillons. Afin de porter les effectifs de l'ensemble des bataillons à la norme des Nations Unies, soit 800 hommes, de nouveaux effectifs sont arrivés au moment de la relève, et 8 bataillons ont maintenant leurs effectifs au complet. Les effectifs des deux derniers bataillons devraient être au complet en mars 2009 pour le bataillon sénégalais et en mai 2009 pour le bataillon sud-africain.

6. Le rythme d'acheminement du matériel depuis El Obeid et Port-Soudan s'est considérablement accéléré avec l'arrivée d'avions-cargos, un L-100, un AN-12 et un IL-76, dans le cadre d'un accord temporaire d'appui aérien, et de deux IL-76 affrétés pour une longue durée. Ces appareils effectuent un grand nombre de rotations pour transporter du matériel destiné â être ensuite acheminé par voie terrestre ou par hélicoptère jusqu'à sa destination finale. Les efforts accomplis dans le transport aérien sont complétés par des rotations terrestres et ferroviaires et des contrats de transport de porte à porte. De ce fait, la livraison du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU dans les différents lieux d'implantation de la Mission s'est considérablement accélérée.

7. Je me félicite de l'initiative des États-Unis qui ont transporté par avion à titre gracieux les 15 et 16 janvier 2009 du matériel particulièrement volumineux pour le Rwanda. Le contingent rwandais de la MINUAD a ainsi reçu les véhicules lourds dont il avait un besoin urgent pour transporter d'autre matériel indispensable dans la région. Compte tenu de l'absence de bonnes routes vers le Darfour, j'encourage d'autres États Membres à s'inspirer de cet exemple pour assurer le transport stratégique et urgent par avion du matériel appartenant aux contingents.

8. Le déploiement d'unités du génie, le recrutement d'anciens employés de la société Pacific Architects and Engineers et la conclusion de contrats avec des entrepreneurs locaux ont grandement renforcé la capacité de génie de la Mission. Par ailleurs, la MINUAD travaille sur un Mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), destiné à renforcer la capacité de la Mission à construire des centres de police de proximité.

9. En dépit de l'arrivée de nouveaux effectifs et de nouvelles unités d'appui, l'impact opérationnel de la Mission est resté toutefois limité par des problèmes logistiques, l'insuffisance de matériel essentiel et l'absence persistante d'unités d'appui militaire indispensables tel que les unités de transport moyen, une unité de reconnaissance aérienne, un hôpital de niveau II et 18 hélicoptères de manœuvre moyens. Dans ce contexte, je me félicite de l'offre de l'Éthiopie de fournir cinq hélicoptères tactiques.

10. La capacité de déploiement des effectifs des pays qui fournissent des contingents et des policiers est particulièrement préoccupante. Un certain nombre de ces pays ne disposent toujours pas d'un grand nombre des équipements nécessaires. En outre, le personnel doit être formé et préparé avant son déploiement, et les moyens, systèmes et matériels nécessaires à la maintenance de l'équipement au

Darfour doivent être en place et être pleinement opérationnels pour que les unités soient autonomes. À cet égard, la maintenance des transports blindés de troupes est particulièrement préoccupante et doit être améliorée afin d'assurer une véritable mobilité des forces de la Mission.

11. Les pays qui se préparent actuellement à déployer des contingents ou de l'équipement ou qui sont en train de les déployer sont l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, l'Égypte, l'Éthiopie, le Népal, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Sénégal et la Thaïlande. Les pays qui devraient déployer des unités de police constituées auprès de la Mission sont le Bangladesh, le Burkina Faso, le Congo, l'Égypte, l'Indonésie, la Jordanie, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal et le Togo. Le déploiement de ces unités militaires et de police donnera à la MINUAD les capacités opérationnelles nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter véritablement de son mandat. Je suis particulièrement préoccupé par le déploiement rapide, par le Burkina Faso, l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal et la Thaïlande de bataillons d'infanterie qui, ensemble, représenteraient un accroissement sensible des effectifs de la Mission et donc un renforcement de sa capacité de protection et de sa capacité à s'acquitter de ses principales tâches. Je demande à ces pays de prendre d'urgence des mesures pour accélérer le déploiement de ces bataillons, et j'ai donné pour instructions au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions de prendre les mesures nécessaires pour faciliter les préparatifs des pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police préalablement au déploiement.

12. Un grand nombre de pays qui fournissent des contingents et des policiers ont besoin de recevoir des donateurs une assistance afin d'acheter le matériel nécessaire pour accélérer leur déploiement. Je lance donc un vigoureux appel aux États Membres afin qu'ils apportent le soutien nécessaire au déploiement de ces unités.

13. Comme je le soulignais dans mon précédent rapport, le déploiement du personnel et du matériel est une tâche complexe et longue, rendue encore plus complexe par l'insécurité et par l'incertitude politique au Darfour. Les pays doivent veiller à ce que leurs personnels militaires et de police sont formés et équipés pour assurer efficacement les opérations de la Mission, mais ils doivent également faire en sorte que ces personnels et leurs matériels arrivent dans la zone de la Mission avec le minimum de retard possible. Le Secrétariat continue d'insister en priorité sur cette question auprès des pays concernés.

14. Consciente de la nécessité de renforcer son appui logistique depuis l'extérieur de sa zone de mission, la MINUAD a ouvert le 23 janvier un Bureau de liaison à Entebbe (Ouganda). Je voudrais remercier le Gouvernement ougandais de l'appui ainsi apporté à la Mission. Ce bureau permettra de développer considérablement l'infrastructure et la logistique de la Mission qui sera ainsi en mesure de s'acquitter plus facilement de son mandat.

Commission tripartite pour le déploiement de la MINUAD

15. La Commission tripartite, composée de représentants du Gouvernement soudanais, de l'Union africaine et de l'ONU, a tenu sa troisième consultation périodique à Addis-Abeba le 19 janvier 2009. À cette occasion, un mémorandum d'accord sur les opérations aériennes a été signé et permettra à la MINUAD d'utiliser plus efficacement les aéroports soudanais pour accélérer son déploiement. En particulier, il a été convenu que la MINUAD pourrait faire atterrir son IL76 sur

le nouvel aéroport d'El Geneina trois fois par semaine. De plus, l'accord autorisant la MINUAD à effectuer 24 heures sur 24, sept jours sur sept des opérations aériennes à partir des trois principaux aéroports du Darfour a été confirmé et sera appliqué au fur et à mesure que les installations seront modernisées. Pour sa part, la MINUAD accélérera les travaux de remise en état de ces aéroports afin d'assurer la sécurité de ses opérations aériennes.

16. Au cours de la réunion, le Gouvernement soudanais a demandé à la MINUAD d'accélérer le renforcement des capacités de la police soudanaise afin de lui permettre de s'acquitter des tâches demandées. Dans ce contexte, il a réaffirmé son engagement à protéger le personnel humanitaire des Nations Unies et des autres organisations humanitaires présentes. Il a également accepté la demande de la MINUAD d'assurer une protection policière des camps d'El Fasher, Nyala et El Geneina.

17. En ce qui concerne la radio des Nations Unies au Darfour, la Mission a reçu l'accord verbal d'attribution d'une fréquence sur la bande FM en attendant la délivrance d'une licence. Une note verbale demandant officiellement une licence accompagnée des documents techniques nécessaires a été adressée le 21 janvier, au Gouvernement soudanais, qui n'a pas encore donné de réponse. Étant donné que la procédure pourrait être relativement longue, la question sera suivie par la Commission tripartite afin qu'elle puisse être menée à bien rapidement.

18. Le Gouvernement soudanais, l'Union africaine et l'ONU ont constaté les progrès réalisés s'agissant de faciliter le déploiement et les opérations de la MINUAD au cours des derniers mois, et ont pris acte du rôle positif joué par la Commission tripartite à cet égard. La Commission a convenu de tenir sa prochaine réunion à Khartoum au cours du premier trimestre de 2009.

III. Opérations de la MINUAD

19. Le Darfour reste en phase de sécurité IV. Outre un environnement instable et imprévisible, les activités criminelles contre le personnel et les locaux de la MINUAD se sont poursuivies au cours de la période considérée et posent un risque majeur pour la Mission et les organismes humanitaires présents au Darfour.

20. Pour lutter contre le vol de ses véhicules, la Mission a créé à El Fasher une équipe spécifiquement chargée d'enquêter sur ces vols, et la constitution d'équipes similaires dans d'autres secteurs est prévue. En outre, depuis début décembre, l'Unité de police constituée indonésienne effectue des patrouilles quotidiennes aux alentours de locaux de la Mission à El Fasher et dans les quartiers stratégiques de la ville. Le renforcement de la sécurité dans les camps géants d'El Fasher, El Geneina et Nyala est en cours.

21. Les vols de voiture ont cependant fortement augmenté au Darfour-Nord, en particulier à El Fasher. Un certain nombre de faits nouveaux préoccupants ont été enregistrés. Un membre du personnel de la Mission a perdu la vie à la suite des blessures subies lors du vol de sa voiture sur le marché d'El Fasher le 27 décembre, un autre a été blessé par balle le 31 janvier lors d'une tentative du vol de sa voiture devant chez lui à El Geneina, au Darfour-Ouest, et le 16 janvier 2009, un engin explosif a été lancé dans la maison d'un membre du personnel de la Mission à Nyala, blessant un policier. Les auteurs de ces actes semblent de plus en plus

audacieux et prennent pour cibles les véhicules de la Mission à proximité des locaux et des lieux d'habitation du personnel.

22. Au cours de la période considérée, la composante militaire de la MINUAD a effectué 1 325 patrouilles destinées à rassurer la population, 1 748 patrouilles dans les villages, 479 patrouilles d'escorte et 42 patrouilles d'enquête. La police de la MINUAD a effectué 3 806 patrouilles à l'intérieur des camps de personnes déplacées et 1 336 à l'extérieur des camps.

23. La MINUAD a continué de voir sa liberté de mouvement limitée. Le 10 décembre 2008, une patrouille de la Mission a été bloquée par des miliciens arabes près de Kile Kile (à 30 km au sud de Muhajeria, au Darfour-Sud), qui ont demandé à être prévenus à l'avance des patrouilles dans la région. Le 31 décembre, l'armée soudanaise a interdit à une patrouille de la Mission l'accès à Abu Surug (situé à 30 km au nord-ouest d'El Geneina, au Darfour-Ouest) et l'a empêchée d'effectuer sa mission d'évaluation normale. Le 28 janvier 2009, une patrouille qui escortait un convoi d'eau à Shaariya, au Darfour-Sud, a été arrêtée à un poste de contrôle de l'Armée soudanaise et n'a pas pu poursuivre son chemin. Elle a été accusée par le commandant du poste de contrôle de fournir du matériel et des armes au Mouvement pour la justice et l'égalité. Dans un autre incident grave, survenu le même jour, une patrouille de la Mission a été arrêtée par des membres d'un groupe d'opposition de l'armée tchadienne à Manzula, village situé près d'El Geneina, au Darfour-Ouest, qui ont déclaré que la MINUAD devait obtenir l'autorisation du Gouvernement soudanais pour se déplacer dans le territoire.

24. La police de la MINUAD a intensifié ses activités de police de proximité au cours de la période considérée. Elle a assuré la formation de bénévoles à la lutte contre la violence sexiste, aux droits de l'homme, à la protection de l'enfance et aux principes de la police de proximité dans 61 camps de personnes déplacées. La construction/modernisation de 17 centres de police de proximité sur 83 devrait pendre fin en juin 2009 et permettre à la police de la Mission de s'acquitter pleinement de cette tâche.

25. Parallèlement, la police de la MINUAD a poursuivi son programme de formation mené conjointement avec le Gouvernement soudanais ainsi qu'avec les officiers de liaison de la police désignés par les mouvements. Au cours de la période considérée, elle a assuré divers stages de formation en enquêtes criminelles, gestion des scènes de crimes, police de proximité, lutte contre la violence sexiste, protection des droits de l'homme, protection des enfants et arrestations et traitement des suspects. La police des mouvements a reçu une formation en police de proximité, prévention de la violence sexiste, protection des droits de l'homme et protection des enfants et suivi un stage de trois semaines de formation de base aux activités policières.

26. Au cours de la période considérée, la MINUAD a à nouveau reçu des rapports de violations des droits de l'homme. Elle a pu établir 33 cas de violence sexuelle et physique, qui ont fait 83 victimes, dont 15 mineurs. Vingt victimes auraient été violées. Seulement 10 de ces incidents ont été notifiés à la police soudanaise par peur de la réaction de la société, et parce que les victimes ne faisaient pas confiance aux autorités locales pour enquêter véritablement sur ces incidents. Des 74 auteurs, 25 auraient porté des uniformes de l'armée soudanaise, 21 seraient membres des milices armées et 24 seraient des inconnus. Le Gouvernement a fait savoir que deux soldats des Forces armées soudanaises ont été arrêtés en rapport avec ces crimes.

27. Au cours de la période considérée, la MINUAD a également rassemblé des éléments d'information sur 21 allégations de torture, mauvais traitements et utilisation arbitraire de la force, y compris ayant entraîné la mort. Neuf des 10 incidents auxquels aurait participé la Force centrale de réserve de la police se sont produits à Tawilla, dans le Darfour-Nord, d'où la police régulière soudanaise est absente.

28. Le 23 janvier 2009, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et la MINUAD ont publié un rapport public commun sur l'opération de police et du Gouvernement soudanais au camp de Kalma le 25 août 2008, lors duquel 33 civils ont été tués et 108 ont été blessés. Le rapport concluait que les Forces de sécurité soudanaises avaient fait usage de façon aveugle et disproportionnée de la violence en violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La Commission d'enquête mise en place par le Gouvernement soudanais n'a pas encore publié ses conclusions. La MINUAD continuera d'assurer 24 heures sur 24 et sept jours sur sept une présence aux environs du camp de Kalma ainsi que ses campagnes de plaidoyer et son appui au camp afin de lutter contre l'insécurité, qui reste grande.

29. Vingt-deux nouveaux projets à impact rapide ont été engagés dans le Darfour-Nord, portant le nombre total de ces projets dans les trois États du Darfour à 99. La MINUAD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont signé un mémorandum d'accord pour la réalisation de constructions au moyen de terre stabilisée, qui est un matériau de construction écologique. La MINUAD continuera d'encourager l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement au Darfour, étant donné que la lutte pour des ressources naturelles limitées est l'une des principales causes du conflit. La composante affaires civiles a par ailleurs participé à l'Équipe spéciale des technologies de l'environnement au Darfour afin de contribuer à la réalisation des objectifs en matière de protection de l'environnement local.

30. Au cours de la période considérée, le Service antimines de la Mission s'est rendu dans 24 villages pour une évaluation générale de la situation, et plus de 9 000 personnes ont été formées aux risques posés par les mines. Cette évaluation a montré que les munitions non explosées constituaient toujours une menace pour la population du Darfour. Le 14 décembre, deux enfants ont été blessés à Gokar, dans le Darfour-Ouest; le 16 décembre une munition non explosée a tué un enfant et en a blessé deux autres à Kera, dans le Darfour-Nord, et une munition non explosée a blessé trois personnes le 8 janvier à Tawilla, également dans le Darfour-Nord.

IV. Sécurité

31. La période considérée a été marquée par une grave détérioration de la situation sur le plan de la sécurité dans l'ensemble du Darfour. Le cessez-le-feu unilatéral annoncé par le Président Al-Bashir le 12 novembre 2008 à l'issue du Forum du peuple soudanais tenu à Khartoum n'a pas duré. Parmi les événements les plus préoccupants, on retiendra les offensives militaires lancées par les mouvements armés, en particulier le MJE, et les contre-attaques menées par les Forces armées soudanaises, qui ont notamment eu recours à des bombardements aériens. La période en question a également été marquée par des combats au sein de plusieurs

mouvements armés. De plus, les tensions tribales au sujet des ressources naturelles ont atteint une intensité que le Darfour n'avait pas connue depuis le début de 2008.

32. Face à cette escalade de la violence, il est plus urgent que jamais de prendre des mesures concertées en faveur de la cessation des hostilités. Le Médiateur en chef conjoint a joué un rôle de premier plan dans l'action que mènent à cette fin l'Union africaine et l'ONU avec les parties. Dans l'intervalle, la MINUAD continuera de s'efforcer de surveiller les attaques, d'en rendre compte et de mener l'enquête de manière systématique conformément à son mandat. Il est absolument indispensable que le Gouvernement soudanais et les mouvements armés garantissent l'accès des équipes de surveillance de la MINUAD à toute zone où des cas de violence contre des civils sont signalés.

33. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a indiqué que deux importantes colonnes de rebelles du MJE avaient traversé la frontière entre le Tchad et le Darfour-Nord le 11 décembre 2008, ce qui a incité les Forces armées soudanaises à renforcer précipitamment leur présence sur place et à recourir au bombardement aérien de sites stratégiques pour éviter une offensive du MJE dans le Darfour-Sud et au-delà.

34. Le 8 janvier 2009, un aéronef des Forces armées soudanaises aurait bombardé Birdik, au nord de Kutum (Darfour-Nord) et Sani Hayi, au nord-ouest de Mellit (Darfour-Nord), puis le village de Kalaka, à l'est de Khor Abeche (Darfour-Sud), le 10 janvier, et Jebel Adulla et Agara, à l'est de Shaariya (Darfour-Sud), le 12 janvier. Également le 12 janvier 2009, une patrouille d'enquête de la MINUAD a confirmé que le village de Kalaka avait été bombardé. Le même jour, la MINUAD a rendu compte du bombardement de Muhajeria (Darfour-Sud) par un aéronef blanc.

35. Le 14 janvier, des véhicules du MJE lourdement armés sont entrés dans Muhajeria et se sont heurtés à la faction Minni Minnawi (MM) de l'Armée de libération du Soudan (ALS) le 15 janvier. Après ces heurts, les forces de l'ALS/MM se sont retirées, le MJE prenant le contrôle de Muhajeria et de Labado. La MINUAD a mis en place un hôpital de fortune sur sa base d'opérations à Muhajeria afin de secourir les blessés.

36. Le 22 janvier, le renforcement de la présence des Forces armées soudanaises à Graida, qui visait à limiter la progression du MJE sur un territoire auparavant contrôlé par l'ALS/MM, aurait provoqué des affrontements entre les Forces armées soudanaises et l'ALS/LL qui aurait ainsi perdu le contrôle de la ville.

37. Du 22 au 24 janvier, lors d'une manœuvre qui semblait viser à déloger le MJE, les forces gouvernementales ont mené plusieurs bombardements aériens à Muhajeria, comme la MINUAD l'a confirmé. D'après la population locale, deux bombes ont touché un camp de personnes déplacées, détruisant 8 habitations, en endommageant 5 autres et tuant un enfant. Selon les estimations, 1 000 civils se seraient réfugiés dans le camp de la MINUAD.

38. Également le 24 janvier, la MINUAD a reçu des témoignages non vérifiés selon lesquels les forces du Gouvernement soudanais avaient eu recours à des bombardements aériens au Darfour-Nord, à 24 kilomètres à l'ouest d'Haskanita et au sud d'Umm Kadada. Au moins 15 personnes auraient été tuées dans les combats. La MINUAD continue d'enquêter sur cet incident.

39. Les 26 et 27 janvier, les Forces armées soudanaises se sont heurtées à une colonne du MJE à 9 kilomètres du centre d'El Fasher. Des bombardements intensifs ont été entendus à plusieurs reprises à travers la ville. Toujours le 26 janvier, la MINUAD a confirmé que les forces du Gouvernement soudanais avaient mené des bombardements aériens à Muhajeria, où 3 000 civils se sont réfugiés dans le camp de la MINUAD.

40. Les 31 janvier et 1er février, les autorités soudanaises ont indiqué à la MINUAD que, selon elles, le MJE avait l'intention de lancer une offensive à plus grande échelle au Darfour-Sud et que les Forces armées soudanaises utiliseraient donc « tous les moyens possibles » pour déloger le MJE de la zone en question. Les autorités soudanaises ont par ailleurs demandé à la MINUAD d'évacuer son personnel de la base d'opérations de Muhajeria vers un autre site pour « éviter des pertes inutiles en vies humaines et tirer les enseignements d'Haskanita ». Lors de ces contacts, les responsables du Gouvernement ont clairement fait savoir qu'ils considéraient la région de Muhajeria comme vitale pour la sécurité du Darfour-Sud et du Kordofan.

41. Au vu de l'évolution de la situation, d'intenses efforts diplomatiques ont été déployés à Khartoum et Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'Union africaine, pour prendre toutes mesures nécessaires – y compris une réunion entre moi-même et le Président Al-Bashir, lors du Sommet, afin de convaincre le Gouvernement soudanais et le MJE de cesser les hostilités. Lors de ces contacts, l'ONU a invité le Gouvernement soudanais à faire preuve de la plus grande retenue et de respecter les accords existants, notamment en ce qui concerne la sécurité du personnel de l'Union africaine et de l'ONU. Les plus hauts responsables du Gouvernement ont répondu que les autorités soudanaises feraient preuve de retenue et ne demanderaient pas à la MINUAD de quitter Muhajeria, départ qui aurait contraint la Mission à suspendre l'exécution de son mandat dans la région. Le Président Al-Bashir a également donné personnellement l'assurance qu'il ne ménagerait aucun effort en vue de garantir la sécurité des civils dans la région de Muhajeria et la sûreté et l'intégrité de la base d'opérations de la MINUAD sur place.

42. À la suite de pourparlers tout aussi intenses avec les dirigeants du MJE, le 3 février, les forces du Mouvement se sont retirées à environ 50 à 60 kilomètres de Muhajeria.

43. Toutefois, lors d'un incident préoccupant, survenu le même jour, des responsables de la sécurité du Gouvernement ont empêché une délégation de hauts responsables, dirigée par le commandant en second de la MINUAD, de se rendre à Muhajeria au motif que la situation sur le terrain était dangereuse. La délégation avait pour mission d'évaluer les conditions de sécurité et les besoins de renforcement des capacités de la base d'opérations de la MINUAD. Cet incident constitue une violation manifeste de l'Accord sur le statut des forces conclu entre la MINUAD et le Gouvernement soudanais, qui garantit à la MINUAD la liberté de circuler sans entrave dans l'ensemble du Darfour.

44. Outre la crise dans la région de Muhajeria, les affrontement intertribaux demeuraient un des principaux facteurs de déstabilisation au Darfour-Sud. Le 25 décembre 2008, un groupe de 150 hommes armés appartenant apparemment aux tribus Salamat et Fallata a attaqué les communautés nomades Habaniya et Abu-Darak dans la partie occidentale de Wad Hagam (Darfour-Sud). Cinq civils, dont une femme, auraient été tués et 536 têtes de bétail dérobées lors de l'attaque. Deux

autres incidents intertribaux étaient survenus auparavant : le 4 décembre 2008, 20 hommes de la tribu Fallata auraient été tués par des membres de la tribu Habaniya à Al-Tomat et, le 11 décembre 2008, 28 membres de la tribu Habaniya auraient été assassinés lors d'une contre-attaque lancée par environ 700 hommes armés des tribus Salamat et Fallata contre le village de Wad Hagam. Lors d'une mission dans cette zone, le 17 décembre 2008, la MINUAD a constaté qu'au moins 80 % du village, y compris des habitations et des commerces, avait été incendié. Depuis le 25 décembre, la MINUAD soutient activement, y compris sur le plan logistique, la conférence de réconciliation des tribus lancée à l'initiative des autorités locales.

45. De plus, du 6 au 8 décembre 2008, des affrontements entre tribus gimir du Nord et gimir du Sud dans le village d'Antakina, à 150 kilomètres au sud de Nyala (Darfour-Sud), ont fait une vingtaine de morts, essentiellement des dirigeants communautaires du Gimir-Sud. Le 7 janvier 2009, les combats entre les deux tribus reprenaient, faisant 10 morts, selon les renseignements dont on dispose.

46. Ces affrontements sont provoqués par des différends de longue date qui ont trait aux pouvoirs et à l'autorité exercés localement par les différents groupes, sur fond de prolifération des armes à feu, de non-respect de l'état de droit, et de précarité économique. Ils mettent en lumière la nécessité d'améliorer la gouvernance locale et les mécanismes de règlement des conflits et de favoriser le développement social et économique.

47. À Zalingei (Darfour-Ouest) la tension est montée entre les nomades armés et les personnes déplacées, autour du camp de personnes déplacées d'Hassa Hissa. Le 1er décembre 2008, deux personnes déplacées ont été blessées par balle par un nomade armé qui, battu à son tour par des personnes déplacées, est mort des suites de ses blessures le lendemain matin à l'hôpital de Zalingei. Les nomades armés ont rétorqué le 2 décembre 2008 et tiré sur trois personnes déplacées, dont un enfant. Le déploiement rapide de la MINUAD et des Forces de l'armée soudanaise, ainsi que la coopération étroite entre toutes les sections de la MINUAD présentes à Zalingei et les autorités locales ont contribué au règlement du conflit et évité une nouvelle escalade de la violence.

V. Situation humanitaire

48. Le maintien d'un climat de violence au cours de la période considérée a pesé sur la vulnérabilité des civils du Darfour et provoqué de nouveaux déplacements de population, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une assistance pour survivre. En 2008, quelque 317 000 déplacements ont été enregistrés (contre 300 000 en 2007) portant le nombre total de personnes déplacées au Darfour à plus de 2,7 millions.

49. Du fait de la violence, les organisations humanitaires ont dû réduire leurs déplacements terrestres et dépendent de plus en plus de leurs moyens aériens. L'exécution des programmes de secours d'urgence et d'aide au relèvement rapide s'est néanmoins poursuivie tout au long de la période considérée, notamment la distribution de produits alimentaires et non alimentaires (couvertures, par exemple) aux populations qui dépendent de l'aide, tout comme l'exécution des programmes d'éducation, de santé, et d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

50. Parallèlement, les restrictions imposées aux opérations aériennes ont empêché la libre circulation de l'assistance vitale, notamment le 28 décembre 2008, lorsque tous les vols du Programme alimentaire mondial ont été annulés toute la journée par la Commission de l'assistance humanitaire. Au Darfour-Sud, les autorités de l'État ont continué d'entraver la fourniture du carburant nécessaire au fonctionnement des pompes à eau dans les camps de personnes déplacées. Au niveau fédéral, de nombreuses organisations non gouvernementales et institutions des Nations Unies ont toujours du mal à obtenir des visas pour leurs employés dans les délais prévus.

51. Par ailleurs, au cours de la période considérée, la communauté humanitaire a continué d'être fréquemment la cible d'actes de violence; ainsi 22 véhicules ont été détournés, 4 travailleurs humanitaires enlevés, et 11 locaux humanitaires pillés. Il est particulièrement préoccupant de constater que d'après les chiffres de 2008, le nombre d'actes de violence à l'égard des travailleurs humanitaires a quasiment doublé par rapport à l'année précédente. En 2008 on a signalé au total : 277 détournements de véhicules humanitaires (contre 137 en 2007), 218 enlèvements de travailleurs humanitaires (contre 147 en 2007), 192 attaques de locaux humanitaires (contre 93 en 2007) et 36 blessés parmi le personnel (contre 24 en 2007). En 2008, 11 membres du personnel ont été tués et 4 autres sont portés disparus (on déplorait 13 morts en 2007). Ces chiffres rappellent brutalement les risques pris par les travailleurs humanitaires présents au Darfour et le courage dont ils font preuve.

52. En dépit de ces difficultés, des progrès sont à signaler, dans le sens où la plupart des régions du Darfour ont reçu des eaux de pluie en quantité suffisante pour permettre à davantage de personnes que les années précédentes de cultiver la terre. Ainsi, au Darfour-Ouest et au Darfour-Sud, les récoltes devraient être meilleures en 2008 qu'en 2007. Alors que la saison des pluies s'achevait dans l'ensemble du Darfour, les mouvements saisonniers de populations nomades ont repris. Le renforcement des effectifs de police soudanaise déployés dans les régions agricoles pour protéger les récoltes et la mobilisation des populations locales, notamment par le biais de la création de comités de sécurité chargés de faciliter l'adoption d'un accord sur les routes empruntées par les nomades, ont également réduit le nombre d'affrontements le long de ces routes par rapport aux années précédentes.

VI. Processus politique

53. Au cours de la période considérée, le processus politique a été ralenti par les activités militaires du MJE, la reprise des bombardements aériens par les forces du Gouvernement et le sentiment général que toutes les parties prenantes attendaient la décision de la Cour pénale internationale au sujet du mandat d'arrêt requis par le Procureur à l'encontre du Président Al-Bashir. Dans ce contexte, la position des principales parties n'a pas changé. La faction Abdul Wahid de l'ALS a continué de rejeter toute possibilité de dialogue avec le Gouvernement soudanais, tandis que le MJE continuait de se déclarer disposé à mener des négociations directes avec le Gouvernement alors que son action sur le terrain, en particulier l'attaque menée le 15 janvier contre la faction Minni Minnawi de l'ALS à Muhajeria, trahissait sa volonté de privilégier l'action militaire. De plus, le MJE a continué de s'opposer à la participation d'autres mouvements aux pourparlers de paix. En outre, les combats entre les forces du Gouvernement soudanais et la faction Minni Minnawi de l'ALS à Graida pourraient remettre en question les accords sur la sécurité et le processus politique conclus entre le Gouvernement soudanais et la faction Minnawi.

54. Au lendemain du Forum du peuple soudanais lancé à l'initiative du Président Al-Bashir en octobre 2008, le Président s'est rendu au Darfour, le 23 décembre, pour inaugurer de nouveaux bâtiments publics et présider à un rassemblement dans le village de Sewelinga aux environs d'El Fasher, construit par les autorités nationales pour servir de village modèle pour la réinstallation volontaire des Darfouriens déplacés par le conflit.

55. Le 21 janvier 2009, le Président a pris plusieurs décrets portant création de trois commissions chargées de traiter différentes questions fondamentales ayant trait au conflit au Darfour, à savoir : une commission chargée d'évaluer la structure administrative des États du Darfour, une commission de suivi des conférences de réconciliation et une commission sur l'administration autochtone. Ces commissions devront absolument obtenir des résultats concrets pour gagner la confiance de la population du Darfour.

56. Au 31 janvier, le Gouvernement n'avait pas encore donné suite aux recommandations du Forum du peuple soudanais en menant des négociations directes avec les mouvements armés, comme cela était prévu. De plus, certaines des parties ayant participé à la première réunion du Forum ont depuis émis publiquement des doutes quant à la crédibilité de cette initiative. En outre, la participation du parti du Congrès populaire au Forum est gravement remise en question, son dirigeant, Hassan Al-Turabi, ayant été arrêté le 15 janvier, deux jours après s'être déclaré favorable à la procédure lancée par la Cour pénale internationale à l'encontre du Président Al-Bashir.

57. Le 14 janvier, le Comité ministériel spécial afro-arabe sur le règlement du conflit au Darfour s'est réuni à Doha. Le Premier Ministre du Qatar, Hamad Bin Jassem Bin Jabr Al-Thani, a ouvert la réunion à laquelle ont participé des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Burkina Faso, du Congo, de la Jamahiriya arabe libyenne, de l'Égypte, du Maroc, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et du Tchad. Ont également participé à la réunion : le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, et le Secrétaire général adjoint de la Ligue des États arabes, Ahmad Bin Helli, ainsi que le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, Djibrill Bassolé. Dans son allocution, ce dernier a rendu compte de ses activités avec les principales parties et avec le Gouvernement du Qatar sur un accord-cadre, et indiqué qu'il avait l'intention de convoquer dès que possible une réunion avec les parties. Les participants à la réunion ministérielle ont publié une déclaration dans laquelle ils prennent acte des efforts que déploient M. Bassolé et le Gouvernement du Qatar pour faciliter la reprise des pourparlers de paix à Doha. Ils y invitent également le Qatar, l'Union africaine et la Ligue des États arabes à envoyer une délégation à New York pour examiner, avec les membres du Conseil de sécurité, la possibilité de suspendre, dans l'intérêt du processus de paix, toutes les affaires relatives au Darfour dont la Cour pénale internationale est saisie.

58. Tous les participants à la réunion ont fait part de leur préoccupation face aux effets négatifs qu'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale à l'encontre du Président Al-Bashir pourrait avoir sur le processus de paix. M. Bassolé a invité les participants à la réunion à faire pression sur les parties pour qu'elles signent l'Accord-cadre dans les meilleurs délais afin de relancer le processus et d'établir les

bases du dialogue, et à réaffirmer leur soutien à la décision de la Cour pénale internationale.

59. De fait, l'objectif ultime de l'Accord-cadre étant d'établir les conditions des derniers pourparlers de paix, sa signature se traduirait immédiatement par une amélioration de la sécurité grâce à la cessation des hostilités, à condition que les parties respectent les termes de l'accord. Une première réunion entre le Gouvernement et le MJE devrait avoir lieu au cours de la première moitié de février, mais les affrontements survenus récemment au Darfour-Sud ont mis ce projet en péril.

60. Compte tenu de la récente escalade de la violence et de l'évolution du conflit à ce jour, il n'est pas concevable que l'Accord puisse être signé sans le soutien et l'appui direct de tous les États Membres qui ont une influence sur les parties prenantes. J'exhorte donc ces pays à assumer leurs responsabilités à cet égard.

VII. Observations

61. L'escalade de la violence au Darfour est le signe que les parties prenantes privilégient l'affrontement et ne sont pas véritablement déterminées à mener des négociations pacifiques. Je déplore la violence et ses conséquences pour la population civile, condamne une nouvelle fois l'attaque menée par le MJE contre Muhajeria, ainsi que le recours du Gouvernement soudanais aux bombardements aériens, et demande au Gouvernement de s'abstenir de lancer des offensives aériennes et à toutes les parties de s'abstenir d'attaquer des zones peuplées de civils. En ce qui concerne les récents combats, ayant à l'esprit les conclusions du rapport sur l'incident de Kalma, je rappelle à toutes les parties qu'en vertu du droit international humanitaire, il leur incombe d'assurer la sécurité des civils, du personnel de l'Union africaine et de l'ONU, et des travailleurs humanitaires présents au Darfour.

62. Malgré les moyens limités dont elle dispose, pendant la période considérée, la MINUAD est parvenue à faire la différence sur le terrain. Je salue les efforts que déploient la MINUAD et les pays qui fournissent des contingents pour atteindre l'objectif consistant à assurer un déploiement de 60 % des effectifs autorisés au 31 décembre 2008, en dépit de difficultés considérables, notamment des conditions de sécurité instables au Darfour. La coopération soutenue du Gouvernement soudanais au cours de ces derniers mois a facilité de manière significative l'obtention d'un tel niveau de déploiement. Il sera également essentiel que les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police, parfois avec l'appui des pays donateurs, accélèrent les préparatifs en vue du déploiement et se tiennent prêts. Les objectifs fixés en matière de déploiement ne pourront être atteints si ces conditions ne sont pas réunies.

63. Je ne doute pas que des progrès beaucoup plus importants seront réalisés lorsque la Mission sera devenue pleinement opérationnelle. Néanmoins, à mesure que se poursuivra le déploiement, il faudra consolider les capacités des contingents sur le terrain. La fourniture du matériel non encore déployé, en particulier les hélicoptères militaires, demeure vitale pour améliorer la mobilité et les capacités opérationnelles de la Mission. Une fois de plus, j'invite les États Membres qui sont en mesure de fournir ces moyens indispensables à le faire sans plus tarder.

64. Parallèlement, les derniers incidents mettent en lumière, une fois encore, les difficultés fondamentales auxquelles la MINUAD continue de faire face alors qu'elle opère dans un environnement où les parties ne montrent aucune intention de renoncer à l'emploi de la force, et rappellent à quel point il est urgent de parvenir à un règlement complet de la crise au Darfour. Dans l'intervalle, la MINUAD continue de rechercher l'équilibre entre les deux priorités que sont la poursuite de son déploiement en vue de mieux exercer son mandat et la nécessité de limiter les risques pour son personnel dans un climat de sécurité de phase 4. L'approche actuellement adoptée consiste à privilégier à court terme les mesures visant à améliorer la sécurité du personnel – notamment le renforcement des mesures de sécurité sur les bases d'opérations, le recensement du personnel essentiel, et la fourniture du matériel et autres biens indispensables pour que le personnel puisse travailler pendant une période raisonnable si les conditions de sécurité devaient se détériorer. Parallèlement, le déploiement se poursuivra dans le cas des contingents militaires et unités de police et des personnes qui contribuent directement à renforcer les moyens dont dispose la Mission pour protéger les civils et son personnel et ses biens.

65. En dernier ressort, il incombe au premier chef aux parties de progresser sur la voie de la paix. Il appartient au Gouvernement soudanais et aux mouvements rebelles armés de cesser les hostilités et d'entamer le dialogue sous les auspices de l'Union africaine et de l'ONU. C'est le Gouvernement qui doit prendre des mesures concrètes pour montrer qu'il est fermement résolu à respecter les conclusions du Forum du peuple soudanais. Il est indispensable pour la stabilité de la région et pour instaurer une paix durable au Darfour que les Gouvernements tchadien et soudanais améliorent leurs relations.

66. Après les actes de violence survenus à Muhajeria, il est évident que les parties n'ont ni la volonté, ni les moyens de sortir seules de ce conflit. J'appelle tous les États Membres qui ont une influence sur les parties à soutenir activement les efforts que déploie le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, pour œuvrer avec les parties en vue d'une solution politique négociée.

67. S'agissant du mandat d'arrêt requis, le 14 juillet 2008, par le Procureur de la Cour pénale internationale à l'encontre du Président Al-Bashir, l'ONU respecte l'indépendance de la Cour et ses décisions judiciaires, et souligne sa volonté de continuer à rechercher une solution au conflit. L'ONU poursuivra, en coopération avec le Soudan et de manière impartiale, ses opérations de maintien de la paix et de médiation, son action humanitaire et ses activités en faveur du développement. À cette fin, tout en reconnaissant l'importance aussi bien de la paix que de la justice dans la recherche d'une solution à la crise du Darfour, il convient de rappeler qu'il incombe aux États Membres d'encourager le Gouvernement soudanais à réagir de manière responsable à la décision de la Cour pénale internationale et de coopérer avec le Soudan de façon à progresser sur la voie d'une solution politique au conflit.